



Montricher, le 14 octobre 2013

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 19 septembre 2013**

M. le Président Jean-François Burnier ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue à tous. Il salue également M. Grandjean représentant le Journal de Cossonay.

1. Appel

29 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mme Vera Michalski et MM. Pierre-André Blanchard, Patrick Dind, Eric Lambercy et Marc Vermot étant excusés. Mme Manuela Failletaz est absente. La Municipalité est au complet.

M. le Président lit une lettre que lui a adressée le Comité d'organisation du Tir Cantonal Vaudois à L'Isle, pour son tir cantonal au petit calibre à 50 mètres et qui se déroulera du 19 au 22 et du 26 au 28 septembre 2014.

Il propose également de modifier l'ordre du jour comme suit, à la demande de la Municipalité :

- rajout d'un point 4b. Actions SAPJV,

Le Conseil accepte la modification de l'ordre du jour à l'unanimité par un vote à main levée.

2. Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2013 est accepté à l'unanimité par un vote à main levée.

3. Préavis municipal no 05/13 "Construction d'un trottoir entre le village et la gare"

M. Maurice Agassis rappelle que le Conseil a demandé à plusieurs reprises que la Municipalité présente un préavis pour la construction d'un trottoir entre le village et la gare. Elle propose donc la construction d'un trottoir sur la route de Marengo depuis le giratoire, jusqu'au Grand-Faubourg, sur le côté droit de la route, ce qui est plus pratique au vu des éléments techniques. Il s'agirait d'une bordure infranchissable, sauf aux endroits d'accès aux propriétés et aux champs. Il n'y aurait pas plus d'éclairage public qu'actuellement. Il rappelle que la Municipalité n'est pas favorable à ce projet, et que pour l'instant il n'est pas envisageable de faire un trottoir sur les autres routes, en raison des gravières notamment. Le coût de cette construction est devisé à Fr. 735'000.-.

M. Lukas Aebi, rapporteur de la commission lit le rapport. La Commission à l'unanimité, propose au Conseil de refuser le préavis no 05/13 "Construction d'un trottoir entre le village et la gare", notamment en raison de l'existence du bus navette.

M. Philippe Joss demande pourquoi un bout de trottoir a été construit depuis le giratoire en direction du village sur environ 70 mètres et pourquoi il s'arrête là? Et pourquoi ne pas demander une aide financière au canton pour le trottoir vu qu'il se trouve sur une route cantonale?

M. Agassis répond que les deux bouts de trottoir ont été fait par le Canton en même temps que le giratoire, et que du côté droit en montant, il s'agit d'une zone d'arrêt pour voir le panneau avec le plan du village. Quand à la participation du Canton à ces travaux, il en doute fortement, car il y déjà quelques années que le voyer leur conseille de ne pas faire ces travaux. Par contre, lors de la remise en état après l'exploitation de la grande gravière, si le sujet est toujours d'actualité, pourquoi ne pas exiger la création d'un chemin piétonnier ou d'un trottoir sur les deux autres routes d'accès.

M. Christophe Buffet demande, en cas de refus du préavis, si le bus navette va être maintenu?

M. Didier Amez-Droz répond que l'essai dure jusqu'à la fin de l'année et qu'après c'est au Conseil communal de décider si oui ou non la navette demeure.

M. Hervé Buffet se renseigne sur la possibilité de réduire la limitation de vitesse entre le giratoire et l'entrée du village? Par exemple à 60 km/heure?

M. Agassis dit qu'il n'est pas contre, mais il ne connaît pas les conditions imposées par le canton pour une réduction de vitesse. Par contre, si tous les habitants du village respectaient déjà la vitesse dans le village, ce serait déjà un gros progrès!

M. Philippe Joss demande encore si ce ne serait pas possible de faire un chemin piétonnier le long de la route, vu que les piquets de parc ne sont pas à ras la route?

M. Agassis explique que la limite du goudron c'est la limite de la propriété privée des agriculteurs. Il faudrait donc exproprier un bout de ces parcelles, ce qui a un certain coût, et de plus le déneigement ne peut pas être assuré sur un tel chemin.

M. François Morel estime que lorsque que l'on parle de sécurité c'est pour tout le monde, alors ce devrait être un trottoir pour les trois routes ou rien? La meilleure solution c'est le bus navette qui dessert tout le village.

M. le Président Jean-François Burnier cède sa place à M. Olivier Chenuz le temps de son intervention sur le même sujet. Il rappelle la responsabilité de chacun et notamment celle des piétons qui ont également des règles à respecter lorsqu'ils se trouvent sur la voie publique. De plus, il serait impossible de sécuriser toutes les routes du village.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 29, bulletins rentrés : 29, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 1. Bulletins valables : 29.

Le préavis municipal no 05/13 est refusé par 26 NON, 2 OUI et 1 blanc.

4. Préavis municipal no 06/13 "Arrêté d'imposition"

M. le Syndic Michel Desmeules remercie la Commission pour son rapport qui explique très clairement pourquoi il ne faut pas baisser le taux d'imposition. Le maintien à 64 % est une sécurité pour l'année à venir, au vu des comptes moins bons que ces dernières années. Il y aurait éventuellement la possibilité de rediscuter ce taux l'année prochaine.

Mme Christine Morel, rapporteuse de la Commission des Finances, lit le rapport. La Commission, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'adopter le nouvel arrêté d'imposition pour les années 2014 et 2015 avec un taux d'impôt communal fixé à 64 % de l'impôt cantonal de base.

M. Didier Küttel se demande pourquoi le taux n'est pas augmenté, vu que tout augmente?

M. Desmeules rappelle que la Commune a tout de même une marge entre les charges et les revenus, ce qui permet de rester à ce taux. La situation financière est saine. Le taux moyen dans le canton est de 68 % et le taux maximum est fixé à 83%.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 29, bulletins rentrés : 29, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 0. Bulletins valables : 29.

Le préavis no 06/13 est accepté par 29 OUI.

4b. Actions SAPJV

Le Président Jean-François Burnier lit une lettre par laquelle la Municipalité sollicite le Conseil Communal pour acheter transitoirement les 4'158 actions SAPJV détenues par CarPostal Suisse SA, au prix de Fr. 70.- chacune, soit un montant total de Fr. 291'060.-.

M. Michel Desmeules relate l'histoire de la Société de la SAPJV fondée en 1919. Actuellement 47 communes sont encore actionnaires. CarPostal souhaite vendre ses 4'158 actions d'un bloc. Au mois de juin un groupe de travail a été créé au sein des communes actionnaires afin de discuter avec CarPostal du prix des actions. M. Michel Desmeules est le président de cette commission. L'action est évaluée entre Fr. 80.- et Fr. 120.-. Par ailleurs, la société de la SAPJV s'occupe encore du camionnage, du service hivernal, des transports scolaires, des bus privés, de la navette du village de Montricher, et de l'atelier de réparation. Elle est également propriétaire de 2 bâtiments à L'Isle et à Gland pour une valeur incendie d'environ Fr. 12'000'000.-. Avec le retrait de CarPostal, la SAPJV perd

environ Fr.8'000'000.- de rentrées, ce qui péjore quelque peu la pérennité de l'entreprise. Mais le but est malgré tout de maintenir dans la région le transport des enfants, le service hivernal ainsi que le camionnage.

Les actions ont une réelle valeur grâce aux bâtiments existants. Le capital-actions au 31 décembre 2012 est de Fr. 1'200'000.-, soit 12'000 actions de Fr. 100.- et l'estimation fiscale est de Fr. 126.- l'action. Les actions sont réparties comme suit: 47,92 % en main des communes, 34,65% CarPostal, 10,63% Privés et 6,8 % perdues! Le but des communes est de posséder 66 % de ce capital-actions.

Selon un e-mail de ce jour, la Direction de la Poste à Berne accepterait de vendre les actions au prix de Fr. 70.-. La Commune de Montricher ayant une situation financière saine se propose de fonctionner comme interlocuteur unique pour l'achat transitoire de ces actions, puis elle les revendra aux autres communes. Ce mode de faire a été accepté par le notaire. De plus, le MBC est intéressé à l'achat d'actions pour un montant d'environ Fr. 100'000.-, soit environ 1'480 actions.

Après l'intervention et les questions de plusieurs conseillers, il ressort encore les points suivants :

- la SAPJV est toujours viable même sans CarPostal, notamment grâce aux bâtiments qu'elle possède. Pour 2014 le budget présente des entrées pour Fr. 8'000'000.-, dont 4 pour les transports scolaires et 2,5 pour le camionnage;
- la Commune va faire la banque pour les autres, de manière transitoire. Il s'agit de donner un coup de pouce à la région, étant donné que l'argent est là et que sur le compte il ne rapporte de toute façon pas beaucoup d'argent. D'autres communes ont déjà donné leur accord pour l'achat d'environ 1'000 d'actions, notamment Morges 300 ou 400. Plusieurs communes attendent que le prix de vente soit fixé pour acheter, et vu le prix relativement bas, cela ne devrait pas poser de problème;
- la SAPJV a un endettement d'environ Fr. 3'000'000.-;
- il n'y aura pas de dividende, comme jusqu'à ce jour, vu les résultats financiers très serrés de la société, qui est entièrement autonome. Par exemple le MBC reçoit un soutien financier de Fr. 8'000'000.- par an de la Confédération/Canton et Communes. La SAPJV ne reçoit rien car elle n'a pas de concession;
- l'achat des actions se fait d'un bloc et ensuite c'est le notaire qui s'occupe de la revente. Il ne sera pas nécessaire de passer chaque fois devant le Conseil Communal pour autoriser ces ventes;
- il n'y aura pas de bénéfice réalisé sur la vente des actions, malgré le risque pris par la Commune, car il s'agit bien d'un geste de soutien envers toute la région;
- les frais d'achat et de vente auprès du notaire seront répartis entre les communes;
- le bâtiment de Gland devrait être racheté par les Transports Publics de Nyon (TPN).

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 29, bulletins rentrés : 29, bulletin nul : 0, bulletins blancs : 2. Bulletins valables : 29.

L'achat transitoire par la Commune de 4'158 actions de la SAPJV pour un prix total de Fr. 291'060.- est accepté par 25 OUI, 2 NON et 2 blancs.

5. Communications de la Municipalité

Mme Sylvette Lamercy n'a pas de communication.

M. Pierre-Yves Morel : les travaux sur les alpages sont terminés. 330 mètres de murets ont déjà été réalisés, il reste 70 mètres à faire pour cette année. Le véhicule pour la forêt est en fonction depuis 10 jours.

M. Didier Amez-Droz : concernant le bus navette "MontriBus", cela fonctionne bien. Il y a moins de monde pendant les vacances, et quelques courses ne comptent que 1 à 3 personnes. Le prix de la course est de Fr. 30.-. M. Amez-Droz pense qu'il serait plus sain de supprimer ces courses à moins de 3 personnes en moyenne par semaine. L'exercice va continuer tel quel jusqu'à la fin de l'année. Le Conseil prendra les décisions de continuer la navette lors du Conseil du mois de décembre, ainsi que l'éventuelle suppression de certaines courses.

Concernant les bus scolaires, les petits bus s'arrêtent en dessous de la cour d'école, par contre les gros bus doivent s'arrêter en haut, vu leur hauteur.

M. Amez-Droz nous informe que la rentrée scolaire 2013 a été la plus pénible depuis 7 ans, notamment en raison de l'entrée en vigueur de la LEO, qui a eu pour conséquence de modifier les horaires de l'école et ceux des bus. De plus, il y a des problèmes entre le haut et le bas en ce qui concerne les transports des enfants et le rapport avec les parents.

M. Maurice Agassis : une tondeuse-broyeuse a été achetée pour la voirie. Des poubelles supplémentaires pour les excréments des chiens ont été installées. L'étude pour l'assainissement du puits de pompage continue et en parallèle, une étude pour améliorer la déchetterie a débuté. Lors du prochain Conseil, les comptes de l'assemblée de l'UCV seront communiqués.

M. Michel Desmeules remercie le Conseil pour les décisions prises. En tant que Président du Comité d'organisation du tir cantonal vaudois au petit calibre qui aura lieu à L'Isle au mois de septembre 2014, il nous donne des précisions sur ce tir. Il mentionne que le but de la fête est d'attirer un maximum de tireurs, en prévision du remplacement des 8 cibles actuelles par des cibles électroniques avec récupérateur de balles au fonds des cibles. Cela coutera environ Fr.100'000.-.

Concernant la petite gravière, tout se déroule normalement. Les riverains ont fait quelques remarques, mais dans l'ensemble cela se passe bien. Le gravier est d'excellente qualité. Le but pour les exploitants est de pouvoir ouvrir la grande gravière, mais l'exploitation se fera par étape et chaque étape ne sera pas plus grande que ce qui est actuellement ouvert. La 1^{ère} étape sera remblayée avant de

commencer la 2^{ème} et ainsi de suite. Il y a également un projet à l'étude pour pouvoir acheminer le gravier avec le train.

Concernant le bus navette, il y a certaines pressions qui existent car le bus est gratuit et qu'il n'y a pas de concession. D'ici 2015, il faudra peut-être officialiser la ligne en demandant une concession et éventuellement mettre au concours ce transport. Mais cela impliquerait également la possibilité de demander alors une aide financière à la Confédération et au Canton. Actuellement le coût est d'environ Fr. 250.- à Fr. 300.- par jour.

M. Desmeules souhaite bonne chance aux deux candidats à l'élection complémentaire à la Municipalité, MM. Cédric Beaud et Caroly Schopfer. Et comme il faut obtenir la majorité absolue, il risque d'y avoir un 2^{ème} tour.

6. Propositions individuelles et divers

M. Didier Küttel informe les conseillers qu'il y a de nouveau eu des vols dans le quartier des Ages hier soir. Il faut être attentif aux voleurs.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président, clôt la discussion. Il rappelle que le Bureau est convoqué dimanche 22 septembre à 10h15 pour les votations et élections. Lui-même sera absent et remplacé par le vice-président.

Pour information, en cas de second tour pour l'élection complémentaire à la Municipalité, la signature des listes doit se faire impérativement avant le 24 septembre 2013 à 12h.

Il remercie la Commission nommée pour l'élaboration du nouveau règlement communal. Le projet va être envoyé au Département de l'intérieur pour contrôle et acceptation et il espère qu'il sera rapidement retourné afin que la Municipalité puisse présenter un préavis pour la séance du 5 décembre 2013.

Une verrée sera servie à l'Hôtel des 2 sapins.

L'assemblée est close à 21h45.

Le Président



Jean-François Burnier



La Secrétaire



Sandrine Haenni